

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.21

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle de la Rencontre, sous la présidence de M. Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Date de convocation : le 15 mars 2023

Date d'affichage : le 15 mars 2023

Présents : 13

MM. Gilles GELAS, Hervé LUC-PUPAT, Michel DUBOIS, Didier GATTEL, Frédéric ESTIENNE, Gabriel BENOIT, Jean David BARBE, Didier ROUDET, Mathieu LUC PUPAT, Patrick FOURNIER, Denise PETIT, Angélique PARADIS, Florine DUPEUX,

Absents excusés : 4

Isabelle METRAL, Audrey PERRIN, Céline MOREL, Delphine TOURNU

Pouvoir : 4

Gilles Gelas, Angélique PARADIS, Frédéric ESTIENNE, Jean David BARBE

Absents : 2

Gérard MARION, Valérie DEMARCQ

A été élu secrétaire de séance :

2023.21 TARIFS POUR LA REGIE JEUNESSE CULTURE

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016.34 fixant les tarifs de la régie enfance jeunesse et propose au conseil municipal de fixer en complément un nouveau tarif permettant l'accueil de spectacle provenant de la MC2 entre autres et ainsi d'étendre les possibilités pour d'autres sorties.

Proposition des tarifs nécessaires à la régie « Jeunesse / Culture » comme suit :

CODE	TARIF en €
T1	2
T2	5
T3	8
T4	10
T5	12
T6	15
T7	18
T8	20
T9	9

Les tarifs pour les animations / sorties / ou spectacles seront proposés par les commissions communales conformément au tableau ci-dessus.

Une décision municipale, sur proposition de la commission, sera alors émise pour chaque animation, sortie, spectacle organisé.

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le 23/03/2023
ID : 038-213800584-20230322-202321TARIFSREG-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- approuve la grille tarifaire ci-dessus
- mandate le Maire pour formaliser le tarif des animations proposées conformément à la grille tarifaire et sur proposition des commissions jeunesse et culture.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles GELAS

